

Comité technique de réseau du 16 février 2016
Avenir des missions
- Gestion publique de l'Etat -

Les axes majeurs de l'évolution des missions de la gestion publique de l'Etat sont les suivants

1/ Le développement de la dématérialisation

Conformément à l'ordonnance publiée le 26 juin 2014, l'ensemble des factures adressées aux acheteurs publics sera dématérialisé selon un calendrier progressif à compter de 2017. Une mutualisation des outils en vue de permettre l'atteinte de cet objectif est en cours avec en particulier la construction d'un portail Internet permettant le dépôt des factures dématérialisées ouvert à l'ensemble des fournisseurs et commun à l'ensemble des acteurs publics (gestionnaires et comptables de l'Etat, des établissements publics nationaux et des collectivités locales) ainsi qu'un dispositif d'accompagnement de ces acteurs.

Parallèlement, des travaux sont menés pour permettre le stockage et la consultation multi-critères des pièces justificatives des opérations des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics nationaux à terme) sous ATLAS avec mise en production, prévue à l'automne 2016, d'un outil de recherche et de consultation (ORC) de ces pièces. Par ailleurs, la direction générale travaille à la transmission dématérialisée des comptes financiers des établissements publics nationaux.

Enfin, la dématérialisation des bulletins de paye et de pension est l'une des composantes du projet d'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP)¹ développé par la DGFiP.

Ces projets sont porteurs de simplifications et d'économies de gestion pour l'ensemble de la fonction publique d'État (abandon de tâches de confection, de maniement des bulletins papier, réduction des coûts d'acheminement, etc.), d'amélioration du service rendu aux agents (disponibilité immédiate du bulletin, conservation garantie, etc.) et de participation au développement durable par la réduction de l'empreinte écologique.

2/ La généralisation des services facturiers

Le modèle facturier a démontré son efficacité (réduction des délais de paiement, amélioration de la qualité comptable, gains de productivité). C'est la raison pour laquelle sa généralisation a été décidée par le Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 18 décembre 2013.

Cette généralisation est effective pour les services déconcentrés du « bloc 3 » (ministères financiers, sociaux et de la culture). Elle est largement engagée pour les services du ministère de l'Intérieur (préfectures notamment) et de l'éducation nationale. Elle est en cours de définition pour le « bloc 2 » (ministères de l'agriculture et de l'écologie) et fera l'objet d'expérimentations en 2016 avec les ministères de la défense et de la justice.

¹ Le projet ENSAP consiste à créer pour chaque agent public, actif ou retraité, un espace numérique sécurisé dans lequel il trouvera un bouquet de services personnalisés lui permettant de disposer en permanence de ses bulletins de paye ou de pension, trouver les informations concernant ses droits à retraite ou sa pension, accomplir certaines démarches en ligne.

3/ Le renforcement du soutien au réseau

Cet axe prend la forme :

- de la poursuite des simplifications et allègements de charge, à l'image de ce qui a été fait ces dernières années (simplification et sécurisation du module comptable de centralisation des opérations du recouvrement dans Chorus -PSCD, encaissement des chèques de recettes non fiscales par les centres d'encaissement, simplification des modalités d'apurement des dossiers de paye, simplification des modalités de création des régies au sein d'organismes publics, simplification des parcours de formation à l'outil Chorus) ;
- d'une modernisation des outils : réécriture de PAY (mise en production selon un calendrier à définir au premier semestre 2016), déploiement d'un nouvel outil de versement des avances aux collectivités locales (SLAM), REP, INDIA rémunérations, etc. ;
- d'un renforcement du soutien au réseau : renforcement des moyens de recouvrement offerts aux agents comptables d'établissements publics nationaux, développement de l'animation de l'activité, enrichissement de l'offre de formation, actualisation de la documentation métiers (guides de procédures, kits de clôture, référentiels de contrôle interne), accompagnement renforcé des agents comptables (pôle national de soutien, animation sectorielle par les CBCM, simplification de certaines tâches, etc.), mutualisation des bonnes pratiques, (Wifip, retours d'expérience) etc. ;
- d'une modernisation des méthodes : sélectivité des poursuites, hiérarchisation des contrôles de paye, hiérarchisation des contrôles en mode facturier, modulation des contrôles (contrôle hiérarchisé de la dépense), etc.

4/ Le renforcement de la maîtrise des risques et de la qualité comptable

Les comptes de l'Etat sont certifiés (avec 5 réserves au titre des comptes 2014).

La certification des comptes traduit un renforcement de la qualité comptable (poursuite de la normalisation des comptes, fiabilisation des actifs et des passifs, développement des outils, automatisation de certaines tâches, etc.). Elle représente toutefois une charge importante pour les acteurs concernés (gestionnaires déconcentrés, administrations centrales –DGFIP notamment-comptables publics). Des travaux sont, dès lors, menés pour alléger la charge représentée par la production des comptes de l'Etat, d'une part, et leur certification, d'autre part (fixation de seuils de significativité, allègement des dossiers à transmettre, introduction d'échantillonnage, etc.). Par ailleurs, une réflexion est engagée pour renforcer la valorisation des comptes, d'une part, à travers la communication financière l'utilisation des comptes, d'autre part, notamment par la mise à disposition d'une comptabilité d'analyse des coûts et l'alimentation à terme d'une comptabilité analytique.

Le renforcement de la qualité comptable concerne également les établissements publics. Dans ce domaine, la priorité est de « basculer » aux dispositions du décret du 7 novembre 2012 (GBCP), de développer le contrôle interne comptable et de mettre en œuvre le nouveau recueil des normes comptables.

En matière de maîtrise des risques et de contrôle interne, l'objectif est d'améliorer la couverture des risques importants en renforçant son intégration directement dans les processus métiers d'une part et d'homogénéiser les méthodes de travail d'autre part : cartographie des risques, organigrammes fonctionnels, référentiel conjoint au contrôle interne budgétaire et au contrôle interne comptable.

5/ L'adaptation de la carte des services

S'agissant de la dépense, la réforme territoriale fait évoluer la carte des territoires. Il convient d'assurer une mise en cohérence du périmètre géographique des centres de services partagés (CSP) et des services facturiers du « bloc 3 » (ministères financiers, sociaux et de la culture) avec celui des nouvelles régions métropolitaines, avec le souci de contribuer à l'équilibre de la présence des services sur le territoire.

S'agissant de la gestion des recettes non fiscales (RNF), une réflexion va être menée pour renforcer les synergies existantes –en termes d'organisation comptable- avec les métiers de la dépense (via une concentration de la gestion des recettes non fiscales sur les directions exécutant de la dépense) ainsi qu'une spécialisation du recouvrement des créances à fort enjeu ou complexes (mis en œuvre initiée en 2015 avec la direction des créances spéciales du Trésor) et une concentration du recouvrement des produits de masse nécessitant un traitement industrialisé (effective depuis 2015 pour certains chèques de règlement des RNF traités par les centres d'encaissement).

Une réflexion sera enfin conduite sur l'organisation de la gestion de la fonction de supervision des tiers dans CHORUS afin de concentrer davantage cette gestion, aujourd'hui partagées entre de nombreux services.

Annexes

1) Tableau des Effectifs

Effectifs mobilisés sur la mission au 31/12/2014* (données Sagerfip, en ETP)	
Comptabilité de l'Etat**	6 000 ETP
Dépenses l'Etat ***	3 100 ETP

* tous services DGFIP (directions territoriales, DNS, services centraux)

** inclus tenue de la caisse, des valeurs inactives, gestion des régies,...

*** inclus CFR, dépenses de paye et de pensions

2) Tableau des Résultats

Indicateur		Cible 2014	Résultat au 31/12/2014	Cible 2015	Résultat au 30/11/2015
CE-05	Délai global de paiement des dépenses de l'Etat	21,5 jours	18,27 jours	21 jours	23,12 jours